

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JUIN 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 juin 2016 à 19 heures au lieu habituel de ses séances.

Cette réunion était présidée par M. Jean URBANIAK, Maire.

Présents

Mmes et MM. URBANIAK Jean, D'HERMY Mauricette, BIZET Gérard, DELIERS Bernard, DURAND Chantal, LEBON Didier, CATTIAUT Isabelle, MAYELLE Janine, SIMON Hervé, OUDJIAL Samra, VANDWALLE Gilbert, DIFILIPPO Maryse, PETIT Philippe, DAUCHY Michel, DE TAILLEUR Marjorie, PINTE Jean, ROHAUT Claudie, DUGAS Hervé, SENECHAL Jeanne, COLLIOT Gil, BIEGALSKI Valérie, LECLAIRE Johann, LEFEBVRE Rolande, DIS Mohamed.

Absents excusés

Mme DUPUIS Marie-Charlotte (procuration en faveur de Mme D'HERMY Mauricette)
M. STAWSKI (procuration en faveur de M. URBANIAK Jean)
Mme BOUCHART Doriane (procuration en faveur de Mme DIFILIPPO Maryse)
Mme DIDDENS Laëtitia (procuration en faveur de Mme DURAND Chantal)
M. DEZEURE Mickaël (procuration en faveur de M. DELIERS Bernard)

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE Rolande

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par la Directrice Générale des Services de la Mairie, le quorum étant atteint, la séance commence. M. le Maire présente le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2016 à l'approbation des membres de l'assemblée. A l'unanimité, le compte-rendu est adopté sans observation.

M. le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les questions inscrites à l'ordre du jour.

Mise aux normes des bâtiments communaux / Dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée auprès des services de l'Etat

M. le Maire rappelle que la réforme de 2014 de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose aux collectivités de rendre accessibles les bâtiments communaux recevant du public aux personnes à mobilité réduite. A ce titre, un dossier intitulé « Agenda d'Accessibilité Programmée » (ADAP) doit être déposé auprès des services de l'Etat. L'opération concerne 27 bâtiments municipaux sur 14 sites géographiques différents pour un coût de 469 500 € selon un plan pluriannuel de 9 ans.

Adoption à l'unanimité.

Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en locaux des services techniques / Attribution du marché

M. le Maire expose qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en locaux des services techniques et que la commission des marchés s'est prononcée dernièrement sur l'attribution des lots aux entreprises candidates. 13 lots se sont détachés de la procédure : lot 1 désamiantage DUPRIEZ DOUCHY-LES-MINES (9 000,00 € HT), lot 2 gros œuvre ANQUEZ NOYELLES-GODAULT (226 907,30 € HT), lot 3

voirie réseaux divers AEI NOYELLES-GODAUT (284 430,75 € HT), lot 4 charpente métallique et serrurerie SAM NORD WAMBRECHIES (196 213,00 € HT), lot 5 couverture bardage LUC DANIEL LEFOREST (183 056,00 € HT), lot 6 huisseries SEMIT DOURGES (45 149,00 € HT), lot 7 isolation plâtrerie MP ENTREPRISE (65 522,00 € HT), lot 8 menuiseries intérieures GM MOREL (65 985,27 € HT), lot 9 carrelage ANQUEZ NOYELLES-GODAUT (15 996,29 € HT), lot 10 plomberie chauffage ventilation FOSSIES BAILLY BERSEE (53 164,19 € HT), lot 11 électricité BERCQ DOUAI (48 600,00 € HT), lot 12 vidéo-protection AXIANS FRESNES-LES-MONTAUBAN (52 800,00 € HT), lot 13 décoration peinture COLOR IN LOOS-EN-GOHELLE (33 581,50 € HT).

Adoption à l'unanimité.

ZAC Ste Henriette / Enquête publique

Didier LEBON, Adjoint au Maire chargé de l'environnement, du développement durable et de la vie des quartiers, explique que dans le cadre de la Loi sur l'eau, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la demande d'autorisation relative au projet d'aménagement de la ZAC Ste Henriette présentée par la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN. Une enquête publique est lancée du 6 juin au 8 juillet. M. le Maire précise que les services de l'Etat ont émis un avis favorable en date du 26 novembre 2015.

Avis favorable à l'unanimité.

Delta 3 / Enquête publique

M. le Maire indique qu'au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, la Commune doit se prononcer sur une demande d'autorisation d'exploitation du lot 3 de la zone LD de la Plateforme multimodale Delta 3. Une enquête publique est lancée du 13 juin au 13 juillet 2016.

Avis favorable à l'unanimité.

Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) / Actualisation des tarifs

Bernard DELIERS, Adjoint au Maire chargé de l'administration générale, des finances et de la sécurité, rappelle à l'assemblée que la TLPE a été mise en place en 2010 avec une application au 1^{er} janvier 2011. Une circulaire préfectorale du 19 mai 2016 est venue préciser une augmentation des tarifs à appliquer. Pour ce faire, les collectivités doivent délibérer sur une actualisation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017. Une indexation sur les tarifs officiels de l'inflation s'opèrera chaque année.

Adoption à l'unanimité.

Permis de démolir / Périmètre PIG METALEUROP

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du Projet d'Intérêt Général (PIG) arrêté par Mme la Préfète s'imposant comme zone de protection située autour de l'ancienne usine METALEUROP NORD. Une nouvelle cartographie a été établie déterminant deux zones, l'une avec une concentration supérieure à 1 000 PPM de plomb ou 20 PPM de cadmium, l'autre avec une concentration en plomb comprise entre 500 et 1 000 PPM ou en plomb entre 10 et 20 PPM. Les Communes concernées, dont NOYELLES-GODAUT, sont tenues d'instaurer une obligation de permis de démolir sur ce périmètre, d'où la présente délibération.

Adoption à l'unanimité.

Fonds de Participation des Habitants (FPH) / Nouvelle lecture

Didier LEBON souligne qu'une seconde lecture de la délibération relative à la participation de la Commune au dispositif FPH s'impose au regard de la disparition de l'Office Culturel. L'association « Culture et Vous » a accepté de prendre le relais et il convient de modifier ainsi le compte de passage. M. le Maire réitère la volonté de la municipalité d'accompagner le tissu associatif dans ses efforts d'animation en direction du public en difficulté. Il précise que la Région, renouvelée dernièrement, n'est pas encore tout à fait mise en place et que les informations officielles touchant au FPH n'ont pas été communiquées aux collectivités. Jeanne SENECHAL, Présidente de Culture et Vous et Conseillère Municipale, s'abstient de voter.

Adoption à l'unanimité.

Nos Quartiers d'Été / Nouvelle lecture

Didier LEBON revient sur l'attentisme de la Région pour motiver une seconde lecture de la délibération prise par le Conseil Municipal décidant de subventionner les actions associatives menées dans le cadre des Quartiers d'Été. Celle-ci doit en effet être modifiée en ôtant le caractère concordant du versement de la part Ville à celle de la Région. L'opération se déroulant les 23 et 24 juillet, l'association porteuse, l'AJFFN, ne peut pas attendre et doit financer les actions. La Ville lui versera donc la somme de 2 500 €. Rolande LEFEBVRE, Présidente de l'AJFFN et Conseillère Municipale, s'abstient de voter.

Adoption à l'unanimité.

Accueils collectifs de mineurs (ACM) et garderies périscolaires année 2016-2017 / Organisation générale

Mauricette D'HERMY, Adjointe au Maire chargée du logement, de la jeunesse et des relations extérieures, relate les principaux termes de l'organisation générale des ACM et des garderies périscolaires, à savoir l'accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans domiciliés dans la Commune ou y étant scolarisés, les horaires d'ouverture et les équipes d'encadrement recrutées en fonction du nombre d'enfants inscrits, les différentes bases de rémunération selon la qualification des encadrants et le coût pour les familles variant selon le quotient familial et le nombre d'enfants fréquentant les sites dans une même fratrie. M. le Maire évoque une augmentation de 2 € sur une semaine d'accueil, décision prise par la commission thématique et la commission permanente à valider en réunion du Conseil Municipal.

Adoption à l'unanimité.

Accueils collectifs de mineurs (ACM) été 2016 / 2^{ème} lecture

Mauricette D'HERMY rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré en mars dernier pour organiser les centres de l'été. Une erreur s'étant glissée dans le texte concernant l'indemnité de nuitée, les élus sont de nouveau appelés à se prononcer afin d'acter que la dite indemnité allouée au personnel sera de 13 € et non 4 €.

Adoption à l'unanimité.

Restaurant scolaire / Nouvelle lecture

En l'absence de Marie-Charlotte DUPUIS, Adjointe au Maire chargée de la communication, de l'éducation et du numérique, Mauricette D'HERMY, présente les éléments venant amender la délibération relative aux tarifs des repas pris au restaurant scolaire. Ainsi, une rubrique sera ajoutée pour les enfants dont les repas sont fournis par les familles pour des raisons médicales justifiées dans un Programme d'Accueil Individualisé (PAI). La participation des familles sera de

1,40 € (pour l'accueil dans la structure, notamment). Il est également précisé, en vue d'une harmonie des tarifs de toutes les régies municipales, l'instauration d'un jour de carence pour absence non prévenue dans les délais suffisants.

Adoption à l'unanimité.

Contrat enfance jeunesse / Renouvellement

Isabelle CATTIAUT, Adjointe au Maire chargée de la culture, du patrimoine, de la petite enfance et de la santé, annonce le renouvellement du contrat enfance co-signé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune, pour la période allant de 2016 à 2019. Les objectifs contractuels visent à optimiser l'offre d'accueil des enfants et des jeunes mais également de favoriser le développement des actions menées au sein du Centre multi-accueil et du Centre Animation Jeunesse (CAJ). La signature du contrat permet à la Ville de solliciter auprès de la CAF une aide financière. M. le Maire ajoute, pour l'exemple, que cette semaine-même des courriers lui ont été adressés l'informant de l'octroi d'une subvention de 40 000 € et de 80 000 € à percevoir prochainement à ce titre.

Adoption à l'unanimité.

Centre multi-accueil Louise-Michel / Modification du règlement intérieur

Isabelle CATTIAUT porte à la connaissance de ses collègues élus que le règlement intérieur du Centre multi-accueil doit être modifié en raison de l'instauration d'un jour de carence pour absence d'un enfant non prévenue par les familles. Ceci s'inscrit dans la démarche d'harmonisation tarifaire des structures municipales noyelloises.

Adoption à l'unanimité.

Réseau Communautaire des Médiathèques (RCM) / Avenant

Isabelle CATTIAUT donne lecture d'un avenant proposé par la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN aux médiathèques du territoire tendant, notamment, à la mise en place d'outils tels que le Comité d'Orientation et de Suivi du RCM, le comité technique, la charte éditoriale et la charte informatique. M. le Maire précise que les termes modificatifs émanent du comité de pilotage composé d'élus, de techniciens des Communes et de la CAHC.

Adoption à l'unanimité.

Ecole de musique / Modification du règlement intérieur

Isabelle CATTIAUT explique que le règlement de l'école de musique date de 1993 et qu'il convient de l'actualiser et propose à l'assemblée de bien vouloir l'adopter. M. le Maire souligne l'objectif de la structure municipale, inscrit dans le règlement, qu'est la promotion de l'art musical auprès des enfants, des adolescents et des adultes et la possibilité à chacun d'intégrer l'Harmonie municipale.

Adoption à l'unanimité.

Actualisation des régies de recettes / Toutes structures municipales

Bernard DELIERS, Adjoint au Maire chargé de l'administration générale, des finances et de la sécurité, informe l'assemblée de la demande de la Trésorerie d'instaurer la possibilité pour les citoyens d'un paiement par carte bancaire. A ce titre, il convient de modifier les statuts de la régie de recettes en intégrant ce nouvel élément. Ainsi, les actes constitutifs des régies

suivantes sont concernées : centre animation jeunesse, garderies péri-scolaires, restaurant scolaire, accueils collectifs de mineurs, classes de neige et camps d'adolescents. Il en est de même pour la halte-garderie mais qui est régie par un arrêté municipal et non une délibération.

Adoption à l'unanimité.

Admissions en non-valeur

Bernard DELIERS indique que, comme chaque année, le Trésorier Principal sollicite de la Commune des admissions en non-valeur, des titres de recettes n'étant pas honorés par des entreprises en difficultés financières. Il s'agit dans le cas présent de non-paiement de la taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE) pour des montants de 1 168,00 €, 200,40 €, 801,60 €, 219,60 €.

Adoption à l'unanimité.

Fonds de concours « piscines » / Année 2015

Gérard BIZET, 1^{er} Adjoint au Maire, chargé du développement économique, de l'urbanisme et de la vie associative, également Conseiller communautaire, présente un projet de délibération de demande d'aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un Fonds de concours dit « piscines » institué en direction des Communes membres ne disposant pas, sur leur territoire, d'un équipement nautique. Sont concernés par cette aide les frais de transports des élèves sur l'année 2015. Les dépenses s'élevant à 6 400 €, une sollicitation à hauteur de 3 200 € sera transmise à l'EPCI. M. le Maire rappelle le principe du fonds de concours tendant à la prise en charge à 50 % par la Ville et 50 % par la CAHC.

Adoption à l'unanimité.

Cimetière / Pose et revente de cases au columbarium

Chantal DURAND, Adjointe au Maire chargée de l'action sociale, de l'emploi et de l'insertion, demande au Conseil Municipal de confirmer la vente au prix coûtant des cases du columbarium. 18 nouvelles cases seront revendues aux familles suivant les prix remis par l'entreprise soit : 757,90 € (case avec porte-bouquet en bronze, auquel il faut ajouter 30 € pour une concession trentenaire et 42 € pour une concession cinquantenaire).

Adoption à l'unanimité.

Informations

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal et ce, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs :

- Décision n° 2016/01 relative à la signature d'un marché concernant l'aménagement de deux classes de l'école Curie. Les lots ont été attribués comme suit :
 - o Lot 1 Menuiseries : SEMIT à DOURGES
 - o Lot 2 Plâtrerie : ANQUEZ à NOYELLES-GODAULT
 - o Lot 3 Peinture isolation : COLOR IN à LOOS EN GOHELLE
 - o Lot 4 Chauffage : CEF Plomberie à HARNES
 - o Lot 5 Electricité : EGI à SAINTE-CATHERINE-LES-ARRAS
- Décision n° 2016/02 relative à avenant de mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation et la réhabilitation d'un bâtiment en locaux des services techniques (7 039,20 € TTC).

- Décision n° 2016/03 relative au financement de l'aménagement d'un nouveau centre technique municipal et la réhabilitation de la place du Général de Gaulle.
- Décision n° 2016/04 relative à la signature d'un marché attribué à la Société COLAS concernant des travaux de réfection de la couche de roulement sur ouvrage d'art SANEF et RFF au-dessus de l'autoroute rue de Beaumont.
- Arrêté municipal permanent n° 2016/78 relatif à l'actualisation de la régie de recettes du centre multi accueil Louise Michel – Acceptation de la carte bancaire comme moyen de paiement.

AFFICHE ET PUBLIE A LA PORTE DE LA MAIRIE
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2121-25 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
Le Maire,

